

COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, A. BELORGEY, S. BIGUEUR, I. CHARRY, O. FELTIN, P. FERREIRA, Y. GROSERRIN, C. LAMBERT, N. LAVIER, V. MIGUEL, M. MONGET, D. LEBLANC, L. POMMIER, J-Y. RAQUIN, M. VEAULIN

Absents excusés : S. CHAPUIS (pouvoir à P. FERREIRA), D. CLAVEL (pouvoir à M. MONGET), J-F. GARNIER pouvoir à B. LACOMBRE)

OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 9 MARS 2015

Néant.

FINANCES ET GESTION

Budget

Maurice BAILLON présente au conseil une première approche du budget 2015, qui sera affinée lors de la prochaine réunion, une fois mieux connu le détail des recettes, fiscales en particulier, encore en attente de notification pour certaines.

URBANISME ET TRAVAUX

P.L.U.

Après la réunion publique de présentation du P.A.D.D. du mercredi 11 mars, la prochaine étape sera constituée par la présentation du projet d'arrêt du PLU aux personnes publiques associées lors de la réunion du 9 avril 2015 à 10h00 en mairie. Les maires des communes avoisinantes et les présidents des communautés d'agglomération de Beaune et de Chalon, qui ont déjà reçu le projet de P.L.U, ont été invités.

Voirie

La réfection de la D 970 et du début de la D 62 (rue Jules et Julien Maître) fait l'objet d'une convention entre le département et la commune, laquelle participera financièrement aux travaux pour une part de 20 %, évaluée à 14.000 € et correspondant au passage d'un enduit bicouche à un béton bitumineux. Le montant total de 25.000 € annoncé dans la réunion de conseil précédente a toutefois été conservé et sera inscrit dans le budget 2015 pour prendre en compte les travaux complémentaires à la charge de la commune, tels que la mise à niveau des prises d'eau potable ou le marquage des chaussées par exemple. Le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer la dite convention.

Assainissement

Le conseil accepte à l'unanimité les offres de l'entreprise HUMBERT, moins-disante, pour d'une part réaliser les busages et améliorations diverses projetées pour le réseau des eaux pluviales pour un montant de 20.601,30 € H.T. et d'autre part élargir la rue aux Loups par busage des fossés, empierrement et application d'un enduit bicouche pour un montant de 16.880 € H.T.

Zone d'activités des Plantes

Le conseil choisit à l'unanimité l'offre du cabinet de géomètres Techniques Topo de Beaune, moins-disant, pour faire le levé topographique d'ensemble de la zone pour un montant de 950 € H.T.

L'OPAC 71, en charge de l'avant-projet de voirie et réseaux, doit revoir le tracé du rond-point et du tourne-à-gauche d'accès à la maison de santé pour revenir à des dispositions plus simples.

Pour la desserte en électricité, le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer la convention de partenariat proposée par le SYDESL qui prévoit une participation communale de 66.000 € pour enterrer la ligne moyenne tension survolant le tènement foncier, installer un transformateur à l'entrée de la zone le long de la D 239 et distribuer l'énergie électrique dans tous les lots. Le montant demandé

à la commune constitue le solde résiduel après les prises en charge assurées par ERDF et le SYDSEL. La distribution intérieure dans la zone permettra le passage du gaz en tranchée commune.

COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES

Maison de santé

La réunion du 12 mars avec l'OPAC 71, qui assiste la commune dans l'élaboration du projet, a permis d'affiner le cahier des charges et les besoins, qui seront ajustés dans toute la mesure du possible pour inscrire l'opération dans le cadre de l'enveloppe de 500.000 € éligible à subventions. Un rapprochement avec Demigny est en cours et a été abordé lors d'une réunion organisée le 24 mars en mairie de Saint Loup Géanges entre les professionnels des deux communes. L'Agence Régionale de Santé ayant précisé qu'elle pouvait admettre le cabinet médical de Demigny comme antenne hors murs de la maison de santé de Saint Loup Géanges, les deux médecins de cette dernière assureront dès le mois d'avril des permanences à Demigny après le départ en retraite du docteur Néault, à intervenir le 31 mars.

Desserte en haut débit

Le département de Saône-et-Loire a inscrit la commune en tête de liste de l'équipement en fibre optique, dans la version la plus performante consistant à amener la fibre dans chaque foyer pour un débit symétrique montant et descendant de 100 Mbits par seconde permettant aussi bien une liaison Internet ultrarapide que la réception de la télévision. Les travaux doivent commencer rapidement en vue d'un achèvement qui se situera entre 2017 et 2020. Leur programmation dépend de la conclusion entre les intercommunalités ou communes indépendantes telles que Change ou Saint Loup Géanges d'une convention qui matérialisera entre autres une participation financière calculée sur la base de 150 € par habitant. Le montant total, financé par emprunt de longue durée, sera supporté par les structures intercommunales, qui ont compétence pour ce type d'équipement. Pour Saint Loup Géanges, il s'agira dans un premier temps d'un emprunt communal, qui sera transféré à la communauté d'agglomération de rattachement le moment venu. La commune ayant déjà reçu la convention la concernant qui implique une participation financière totale de 243.300 € (1.622×150 € sur la base de population INSEE la dernière connue), le maire met aux voix la décision de lancer l'opération.

A l'unanimité de ses 19 membres, tous présents ou représentés, le conseil accepte la proposition du département et autorise le maire à signer la convention correspondante.

Rythmes scolaires

Le maire présente au conseil en avant-première le projet de réaménagement des rythmes scolaires qui sera soumis prochainement au conseil d'école avant transmission officielle. L'expérience de la première année montrant que le mercredi matin pose problème à de nombreuses familles ou enfants et que beaucoup de parents récupèrent leurs enfants plus tôt le vendredi après-midi, l'effort principal sera porté sur les mardis et jeudis, entre autres pour les intervenants extérieurs.

Si le projet modificatif, qui s'inscrira toujours dans un projet éducatif territorial inchangé, est avalisé, il n'y aura plus d'activités autres que la garderie le mercredi matin et les animations du vendredi soir seront assurées par le seul personnel communal.

FORET ET ENVIRONNEMENT

SIRTOM de Chagny

Yves GROSPELLIN a représenté la commune lors de l'assemblée générale du mardi 24 mars, consacrée principalement au budget. Le compte administratif 2014 a été clôturé et validé avec un excédent de 329.960 € en fonctionnement et 251.849 € en investissement.

Le budget primitif pour 2015 a été voté à la hauteur de 4.362.337 € en fonctionnement et 1.316.883 € en investissement, avec un effectif total de 43 personnes inchangé et des tarifs maintenus, soit une part fixe au taux de 8,70 % et une part variable de 0,0125 € par litre d'ordures ménagères collecté.

L'entrée en service de la nouvelle usine de méthanisation du syndicat mixte de traitement réduira en 2015 la part de déchets ultimes enfouis dans le centre de stockage, ce qui fera baisser la T.G.A.P. (taxe générale sur les activités polluantes), acquittée sur les seuls déchets ultimes.